

Que l'on soit dans les espaces privés ou publics, il sera préféré des revêtements de **sols perméables***, car :

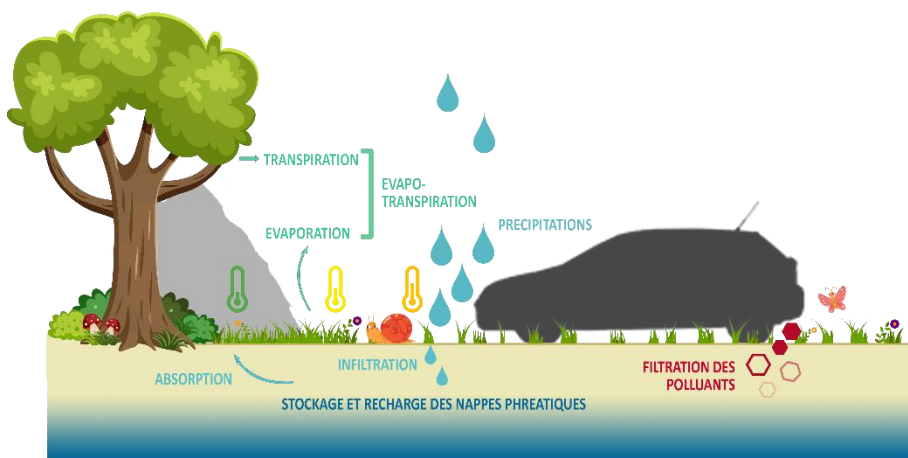
-  Ils permettent l'**infiltration des eaux pluviales**, et **limitent le ruissellement** de surface qui peut engorger les réseaux d'eau pluviales et créer un risque d'inondation
-  Ils font **baissier la température en cas de forte chaleur** (participent au phénomène d'îlot de fraîcheur*)
-  Ils participent à créer un **cadre de vie plus agréable, plus végétal**
-  Ils favorisent la **biodiversité**, notamment lorsqu'il y a des joints enherbés où une petite flore peut se développer.

Au contraire, **les revêtements imperméables* sont à éviter** car :

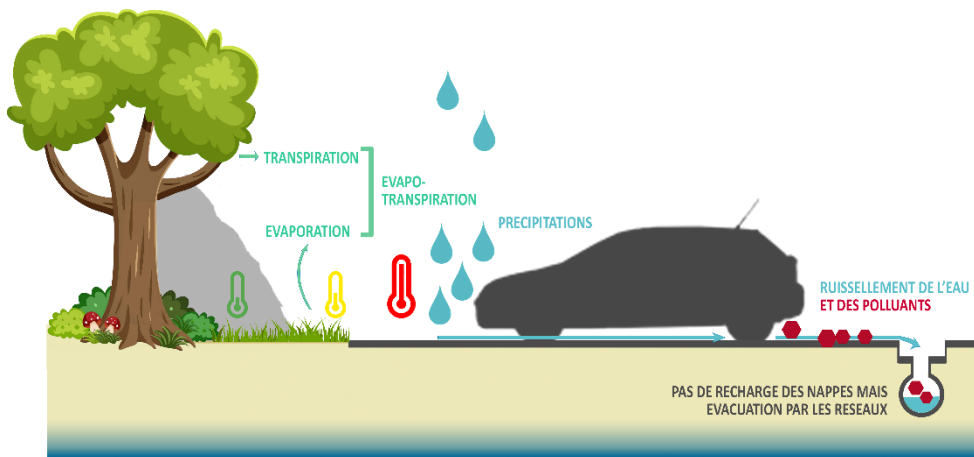
- Ils ne permettent pas aux **eaux pluviales** de s'infiltrer, celles-ci **ruissellent**, pouvant **entraîner avec elles des pollutions**,
- Ils **stockent la chaleur**, et participent ainsi à la **création d'îlot de chaleur***, et notamment les revêtements de couleur sombre, tel que le **bitume**,
- Encore une fois tout particulièrement pour les bitumes, ils donnent un **caractère routier** aux espaces où ils sont présents, dévalorisant une certaine ambiance de village et l'identité de patrimoine rural recherchée à Clavette.

Si pour des raisons techniques, un revêtement de sol imperméable* doit être installé, il sera préféré un **revêtement de couleur claire**, tel que de la pierre naturelle, du béton ou de l'enrobé clair.

Espace de stationnement avec un sol perméable*, type pavés enherbés



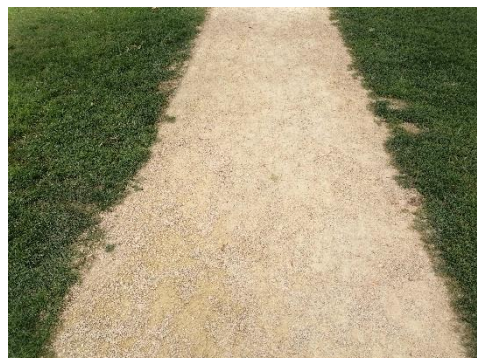
Espace de stationnement avec un sol imperméable*, type enrobé, à éviter



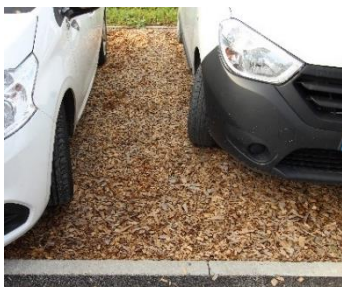
Des gravillons



Du stabilisé calcaire



Des copeaux bois



Des espaces enherbés



Des pavés et dalles avec joints enherbés



Des bandes de roulement alliant surfaces perméables* et imperméables*



- L'OAP thématique « Bien construire aujourd'hui » du PLUi de la CdA de La Rochelle, et surtout la fiche 8 : Gestion des eaux pluviales